



Liste des Servitudes d'Utilité Publique				
Servitudes d'Utilité Publique	Références des textes instituant les servitudes	Détails des servitudes	Actes instituant les servitudes	Services gestionnaires des servitudes
AC1 Servitude relative à la protection des monuments historiques	Loi du 31 décembre 1913 modifiée	Monuments classés : - Croix au faîte de la Chapelle - Eglise des Comtes - Hospice Saint-Jacques - Eglise de la Rodeuse - Eglise Saint-Etienne Monuments inscrits : - Chapelle Saint-Nicolas - Chapelle Casanova - Pierre sculptée Enrouvart - Hôtel d'Ardens - Prieuré hospitalier Saint-Jacques - Chapelle Saint-Clément - Vestiges pont aqueduc d'Ann Labau et des arches de la Roche Colomère	Arrêté ministériel en date du : - 03/11/1962 - 13/05/1964 - 11/12/1987 - 28/02/1988 - 23/12/1998 - 24/10/1927 - 06/04/1935 - 22/03/1983 - 21/12/1984 - 11/12/1987 - 09/02/1989 Arrêté préfectoral en date du : - 19/12/2011	Unité Territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles 10, rue Edouard Barthelemy BP 447 34 004 MONTPELLIER Cedex 2
AC2 Servitude relative à la protection des monuments naturels et sites classés	Loi du 2 mai 1930	Site des Orgues	Site classé par décret ministériel du 9 décembre 1981	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement 520, Allée de Montmercy 34 004 MONTPELLIER Cedex 2
AC4 Servitude relative à la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager	Article 70 de la loi 83-8 du 7 janvier 1983	ZPPAUP	Arrêté Préfectoral n°2031/002 du 9 novembre 2003	Unité Territoriale Régionale des Affaires Culturelles 10, rue Edouard Barthelemy BP 447 34 004 MONTPELLIER Cedex 2
AS1 Servitude relative à la protection des eaux potables	Décret ministériel du 1 août 1961 modifié, décret ministériel du 15 décembre 1961 et l'article 20 du code de la Santé Publique	Fut 12 CES Forage F3 Com. Est de Bala Forage F3 bis Bales Périmètre éloigné des champs captants Camp de la Basse	DUP 28/12/1965 DUP 15/11/1971 DUP 04/07/2009 DUP 21/09/1998	Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé 12, Boulevard Montcaudier BP 928 34 000 PERPIGNAN
PT2 Servitude relative à la protection des centres radioélectriques	L.54 et L.55 et R.21 à R.24 du Code des postes et télécommunications	Faisceau hertzien Milas / Forca Reol / Forca/Mas Riba Faisceau hertzien Villefranche de Confent/Belloc / Perpignan	Décret du 1er octobre 1992 Décret du 11 mai 2010	France Télécom Unité Régionale de réseau Montpellier SICC de Marseille 13 008 MARSEILLE CEDEX
M Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Loi du 15 juin 1906 Loi du 13 juillet 1925 Loi du 8 avril 1946 modifiée Décret du 23 janvier 1964	Ligne 400 kv Balaruc-Vic Ligne 63 kv Villefranche de Confent/Mas Riba Ligne à 2 circuits 63 kv Ille-sur-Têt/Balaruc MT 20 kv Saint Michel Abbaye	- 01/06/1948 - 31/05/1948 - 31/05/1948 - 31/05/1949	Transport Electrique du Sud-Ouest Groupe Ingénierie Maintenance Réseau Antenne de Balaruc 7, bis, Quai Port Neuf C3 625 34 525 BÉZERS
T1 Servitude relative à la protection des voies ferrées	Loi du 15 juillet 1845 Décret du 30 octobre 1935	Voie ferrée "Perpignan/Villefranche-de-Confent"		Direction Régionale de la SNCF 31, boulevard Voltaire 13001 MARSEILLE
EL11 Servitude relative au réseau routier, voie express et déviation d'agglomération	Loi n°69-7 du 3 janvier 1969	Carefour Milas-Est à carefour RD 6 Bouleternère		Conseil Général Hôtel du Département BP 504 66904 PERPIGNAN CEDEX
PM1 Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles	Articles L562-4 et suivants du Code de l'Environnement	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles prenant en compte les Risques d'Inondations et de mouvement de terrain	Arrêté Préfectoral n°2012/038/005 du 07/02/2012	Direction Départementale du Territoire et de la Mer 2, rue Jean Richier BP 909 64020 PERPIGNAN Cedex
M Servitude relative aux mines et carrières	Article 71 à 73 du Code Minier	Permis de recherche de Néflach	Décret ministériel du 16 novembre 1980	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement 520, Allée de Montmercy 34 004 MONTPELLIER Cedex 2
A3 Servitudes relatives aux terrains riverains des canaux d'irrigation et assèchement des terres	Article 128.6 et 138.1 du Code Rural	Canal de Thur, Ille-sur-Têt, du Coteau-Belles et de Milas/Néflach		

**Légende :**  
 ★ Servitude AC1 - Sites inscrits et classés  
 [Hatched] Servitude AC2 - Site classé des Orgues  
 [Hatched] Servitude AC4 - ZPPAUP  
 ● Servitude AS1 - Captage d'eau potable  
 [Hatched] - Périmètre rasant  
 [Hatched] - Périmètre éloigné  
 [Hatched] Servitude PT2 - Faisceau hertzien  
 [Line] Servitude M - Ligne électrique  
 [Line] - 63 Kv  
 [Line] - 400 kv  
 [Line] Servitude T1  
 [Line] Servitude EL 11 - RN 116  
 [Dotted] Servitude A3 relative aux terrains riverains des canaux d'irrigation

Ce tableau fournit des informations sur les servitudes concernées à titre indicatif sous réserve de consultation du service gestionnaire compétent